



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 décembre 2001

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 29 Novembre 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 14 décembre 2001

**Garantie d'emprunt à la SEMIE auprès de la Caisse des Dépôts et
Consignations - Prêts Locatifs à Usage Social d'un montant de
6.865.000 F et 576.000 F - Construction de 18 maisons individuelles
'multisites' à Niort - Additif**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON,
M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme Catherine REYSSAT, Mme
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, M.
Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Valérie
UZANU, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, M. Alain GARCIA, Mme
Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme
Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme
Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
Mme Nathalie HIBERT donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

Excusés :

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, M. Jean-Louis EPPLIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 décembre 2001

DELIBERATION D2014362001

Finances Ressources Financières

**Garantie d'emprunt à la SEMIE auprès de la Caisse des Dépôts
et Consignations - Prêts Locatifs à Usage Social d'un montant de
6.865.000 F et 576.000 F - Construction de 18 maisons
individuelles 'multisites' à Niort - Additif**

Monsieur Guillaume JUIN, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2001 accordant la garantie de la Ville de Niort à la **Sem Immobilière et Economique de Niort (semie)** pour deux prêts Locatifs à Usage Social (PLUS) d'un montant de 6.865.000 F et 576.000 F auprès de la CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS pour la construction de 18 maisons individuelles "multisites" à Niort. La Caisse des Dépôts et Consignations précise que la mention portant sur le préfinancement doit être ajoutée à la délibération,

Vu l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne,

Vu l'article 6 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, et les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 et le décret d'application n° 88-366 du 18 avril 1988,

Vu les dispositions du Code Civil relatives au cautionnement, notamment l'article 2021,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **maintenir sa délibération du 28 mai 2001** accordant, pour l'opération citée en objet, la garantie de la Ville de Niort dont le montant total des emprunts s'élève à 7.441.000 F.

- **rajouter la mention suivante dans la délibération :**

"La garantie de la Ville de Niort est accordée pour la durée totale du prêt, soit 10 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 35 et 50 ans maximum, à hauteur de la somme de 7.441.000 Francs majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période."

Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

- **autoriser l'Adjoint Délégué à signer** les contrats de prêt à passer entre l'organisme prêteur et l'emprunteur, et l'avenant N° 1 à passer avec ce dernier.

(Gilles FRAPPIER, Président de la SEMIE, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Guillaume JUIN

[Ordre du jour](#)